



ROYAL MILITARY COLLEGES OF CANADA
ALUMNI ASSOCIATION
ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S
DES CMR DU CANADA

Le 25 septembre 2026

Chers diplômés, diplômées et membres votants,

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée annuelle des membres votants de l'Association des ancien(ne)s des CMR, qui se tiendra au **Royal Canadian Military Institute**, salle Otter, 426, avenue University, Toronto (Ontario) M5G 1S9 le mercredi 28 octobre 2026 à 17 h (heure de l'Est). La direction fera une courte présentation après l'assemblée. **Consultez la « FOIRE AUX QUESTIONS » ou la section « L'ASSEMBLÉE » à la page 1 ci-dessous, pour savoir comment assister à l'assemblée sur Zoom.**

Ce rassemblement est un événement important pour notre communauté, car il nous donne l'occasion de réfléchir à nos réalisations de la dernière année, de discuter d'enjeux importants ayant une incidence sur notre association et de nous tourner vers l'avenir avec des engagements et une vocation renouvelés.

Votre participation à l'assemblée générale annuelle (AGA) est essentielle. C'est grâce à l'engagement et au dévouement de nos membres que nous pourrions perpétuer l'héritage des collèges militaires du Canada dont nous sommes si fiers. Que vous assistiez à l'événement en personne ou virtuellement, il est essentiel de faire entendre votre voix et de voter pour façonner l'avenir de notre association et veiller à ce qu'elle continue de promouvoir les intérêts de l'ensemble des membres.

Lors de l'AGA, le conseil d'administration et divers comités présenteront des rapports, nous passerons en revue nos résultats financiers et nous discuterons des initiatives clés et des priorités stratégiques de la prochaine année. Nous élirons également les nouveaux membres du conseil d'administration.

Je vous encourage à lire attentivement la circulaire ci-jointe et à réfléchir à la façon dont vous pouvez contribuer à l'avenir de notre association, que ce soit en participant aux discussions, en faisant du bénévolat pour un comité ou en présentant votre candidature aux élections.

Vous trouverez dans la circulaire ci-jointe la marche à suivre pour assister à l'assemblée ainsi que les modalités du vote. Nous vous encourageons à lire ce document et à exprimer votre vote, que vous assistiez à l'assemblée ou non. Les membres votants qui ont des questions ou besoin d'aide pour voter peuvent nous appeler au 1-844-216-6765, poste 4, ou nous écrire à rmcaa2026agmro@gmail.com.

Veuillez noter que le vote doit être effectué par voie électronique au plus tard à 12 h (HE) le 28 octobre 2026. Si vous n'êtes pas membre votant, le moment est bien choisi pour le devenir. Composez le numéro ci-dessus ou écrivez-nous à l'adresse de courriel ci-dessus.

Merci de votre soutien continu et de votre engagement envers l'Association des ancien(ne)s des CMR.

Vérité, Devoir, Vaillance

Bryn Weadon H12141
Président, Association des
ancien(ne)s des CMR

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	2
FOIRE AUX QUESTIONS	3
L'ASSEMBLÉE.....	1
PERSONNES EN DROIT DE VOTER.....	1
COMMENT VOTER	2
INTÉRÊT DE CERTAINES PERSONNES EU ÉGARD AUX QUESTIONS À SOUMETTRE.....	2
L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS	2
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS.....	4
NOMINATION DU VÉRIFICATEUR	4
RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4
INTÉRÊT DE PERSONNES INFORMÉES LIÉ À DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	5
ASSURANCE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS.....	5
COMPLÉMENT D'INFORMATION	5
APPROBATION.....	5



ROYAL MILITARY COLLEGES OF CANADA
ALUMNI ASSOCIATION

ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S
DES CMR DU CANADA

**AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES VOTANTS DE L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (l'« **assemblée** ») des membres votants de l'**Association des ancien(ne)s des CMR** se tiendra à 17 h (heure de Kingston, en Ontario), le mercredi 28 octobre 2026, comme toute reprise en cas d'ajournement ou de report, au **Royal Canadian Military Institute, salle Otter, 426, avenue University, Toronto (Ontario) M5G 1S9**, aux fins suivantes :

1. Élire les cinq (5) candidats au poste d'administrateur du conseil d'administration de l'Association des ancien(ne)s des CMR (le « **conseil** »);
2. Recevoir les états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que le rapport annuel du vérificateur;
3. Nommer **Vaive and Associates** à titre de vérificateur des états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR et autoriser le conseil à déterminer sa rémunération;
4. Traiter toute autre question susceptible d'être dûment soumise dans le cadre de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement ou de report.

Le conseil a fixé à 12 h (heure de Kingston, en Ontario), le mercredi 28 octobre 2026, ou, en cas de report de l'assemblée, à 48 heures (excluant les samedis, dimanches et jours fériés) avant le jour et l'heure de la reprise de celle-ci, le moment avant lequel les bulletins électroniques des membres votants doivent être reçus.

FAIT à Kingston, en Ontario, le 25 septembre 2026.

PAR ORDRE DU CONSEIL

Bryn Weadon H12141

*Président, Association des ancien(ne)s
des CMR*

FOIRE AUX QUESTIONS

La foire aux questions suivante et les réponses associées présentent un résumé des renseignements figurant ailleurs dans la présente circulaire, et doivent être lues à la lumière des renseignements détaillés contenus dans cette dernière. Les termes clés définis ci-dessous ont le sens qui leur est attribué ailleurs dans la présente circulaire. Le conseil recommande que les membres votants lisent la présente circulaire dans son intégralité avant de prendre une décision sur les questions contenues aux présentes.

Quand et où l'assemblée aura-t-elle lieu?

L'assemblée se tiendra en personne au **Royal Canadian Military Institute**, salle Otter, 426, avenue University, Toronto (Ontario) M5G 1S9. Les membres votants peuvent aussi utiliser ce lien Zoom pour regarder ou écouter le déroulement de l'assemblée :

Sujet : Assemblée générale annuelle de l'Association des ancien(ne)s des CMR

Date : 28 octobre 2026 à 17 h, heure de l'Est (États-Unis et Canada)

Lien Zoom de l'assemblée

<https://ejsestudio.zoom.us/j/83850875183?pwd=RdaJ2sX176OjySblF31T61NaKD1XSD.1>

Numéro de réunion : 838 5087 5183

Code d'accès : 474324

Qui a le droit de voter?

Vous avez le droit de voter si vous êtes un membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la fermeture des bureaux le 23 septembre 2026 (la « **date de clôture des registres** »). Chaque membre votant en règle dispose d'une voix.

Selon le règlement administratif de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant de l'Association des ancien(ne)s des CMR, une personne doit avoir fourni des coordonnées à jour (adresse de courriel, adresse ou numéro de téléphone) à l'Association des ancien(ne)s des CMR au moment de la « **date de clôture des registres** ».

Le conseil encourage tous les membres votants à se prévaloir de leur droit de vote. Le vote se fera au moyen des bulletins électroniques transmis par courriel le 16 octobre 2026 aux membres votants en règle à la date de clôture des registres. Pour avoir l'assurance de recevoir un bulletin, chaque membre votant doit s'assurer de l'exactitude de son adresse de courriel figurant dans les dossiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR. Les bulletins électroniques doivent être reçus au plus tard à 12 h le 28 octobre 2026. Il ne sera pas possible de voter en personne.

Si vous n'êtes pas membre votant, le moment est bien choisi pour le devenir en mettant à jour vos renseignements personnels auprès de l'Association des ancien(ne)s des CMR. Pour ce faire, vous n'avez qu'à nous appeler au 1-844-216-6765, poste 4, ou à nous écrire à rmcaa2026agmro@gmail.com.

Comment voter?

Le bulletin électronique des membres leur sera transmis par Simply Voting. Simply Voting est une entreprise canadienne qui gère des élections en ligne pour d'autres associations d'ancien(ne)s ainsi que pour des organismes sans but lucratif ou professionnels.

Vote

Le vote se fera exclusivement par voie électronique. Selon le règlement administratif de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit avoir fourni des coordonnées à jour (adresse de courriel, adresse ou numéro de téléphone) à l'Association des ancien(ne)s des CMR au moment de la « **date de clôture des registres** ».

Pourquoi ne puis-je pas voter en ligne pendant l'appel Zoom?

Dans le cadre de son assemblée de mai, le conseil a décidé que le vote aurait lieu par voie électronique et serait géré par Simply Voting pour assurer la plus forte participation possible à l'assemblée générale annuelle tout en préservant la confidentialité du vote et l'intégrité du bulletin de chaque membre. Le vote par Zoom ne garantit ni la confidentialité du vote ni l'intégrité des bulletins. Le fait de n'autoriser à voter que les membres votants présents en personne à l'assemblée nuit à la participation à cette dernière.

Quelle est la date limite pour devenir membre votant?

Vous avez le droit de voter si vous êtes un membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la fermeture des bureaux le 23 septembre 2026 (la « **date de clôture des registres** »).

Quelles seront les motions proposées lors de l'assemblée?

Les motions suivantes seront proposées durant l'assemblée :

1. Élire cinq (5) candidats au poste d'administrateur du conseil;
2. Recevoir les états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que le rapport annuel du vérificateur;
3. Nommer **Vaive and Associates** à titre de vérificateur des états financiers de l'Association des ancien(ne)s des CMR et autoriser le conseil à déterminer sa rémunération;
4. Traiter toute autre question susceptible d'être dûment soumise dans le cadre de l'assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement ou de report.

Qui dois-je joindre si j'ai des questions ou si j'ai besoin d'aide pour voter?

Si vous avez besoin d'aide pour voter, veuillez nous appeler au 1-844-216-6765, poste 4, ou nous écrire à rmcaa2026agmro@gmail.com.



ROYAL MILITARY COLLEGES OF CANADA
ALUMNI ASSOCIATION

ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S
DES CMR DU CANADA

L'ASSOCIATION DES ANCIEN(NE)S DES CMR CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Le 25 septembre 2026

La présente circulaire (la « **circulaire** ») liée aux bulletins électroniques est communiquée par et au nom du conseil d'administration (le « **conseil** ») de l'**Association des ancien(ne)s des CMR** en vue de l'assemblée générale annuelle (l'« **assemblée** ») des membres votants de l'Association (les « **membres votants** »), qui se tiendra le mercredi 28 octobre 2026 à 17 h (heure de Kingston, en Ontario) aux fins énoncées dans l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des membres votants ci-joint (l'« **avis de convocation de l'assemblée** »). La direction de l'Association des ancien(ne)s des CMR fera une courte présentation après l'assemblée.

L'ASSEMBLÉE

L'assemblée se tiendra en personne au **Royal Canadian Military Institute, salle Otter, 426, avenue University, Toronto (Ontario) M5G 1S9**. Les membres votants peuvent aussi utiliser ce lien Zoom pour regarder ou écouter le déroulement de l'assemblée :

<https://ejsestudio.zoom.us/j/83850875183?pwd=RdaJ2sX176OjySblF31T61NaKD1XSD.1>

Numéro de réunion : 838 5087 5183

Code d'accès : 474324

La convocation sera transmise par courriel, et son coût sera assumé par l'Association des ancien(ne)s des CMR.

À moins d'indication contraire aux présentes, les renseignements contenus dans cette circulaire étaient considérés comme à jour à sa date de diffusion.

PERSONNES EN DROIT DE VOTER

Vous avez le droit de voter si vous êtes un membre votant en règle de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la fermeture des bureaux le **23 septembre 2026** (la « **date de clôture des registres** »). Chaque membre votant en règle dispose d'une voix. Selon le règlement administratif de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant de l'Association des ancien(ne)s des CMR, une personne doit avoir fourni une adresse de courriel valide ainsi qu'une adresse ou un numéro de téléphone à jour à l'Association des ancien(ne)s des CMR.

Le conseil encourage tous les membres votants à se prévaloir de leur droit de vote. Comment voter?

Le bulletin électronique des membres leur sera transmis par Simply Voting. Simply Voting est une entreprise canadienne qui gère des élections en ligne pour d'autres associations d'ancien(ne)s ainsi que pour des organismes sans but lucratif ou professionnels. Le vote se fera exclusivement par voie électronique. Selon le règlement administratif de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit avoir fourni une adresse de courriel valide ainsi qu'une adresse ou un numéro de téléphone à jour à l'Association des ancien(ne)s des CMR.

Veuillez prendre note que seuls les membres votants ont le droit de vote. Si vous n'êtes pas membre votant, le moment est bien choisi pour le devenir. Pour ce faire, vous n'avez qu'à mettre à jour vos coordonnées au moyen de ce [formulaire](#), ou à nous appeler au 1-844-216-6765, poste 4, ou à nous écrire à rmcaa2026agmro@gmail.com.

COMMENT VOTER

Le bulletin des membres votants en règle à la date de clôture des registres leur sera transmis par Simply Voting. Simply Voting est une entreprise canadienne qui gère des élections en ligne pour d'autres associations d'ancien(ne)s ainsi que pour des organismes sans but lucratif ou professionnels.

Vote

Le vote se fera exclusivement par voie électronique. Selon le règlement administratif de l'Association des ancien(ne)s des CMR, pour être considérée comme un membre votant, une personne doit avoir fourni une adresse de courriel valide ainsi qu'une adresse ou un numéro de téléphone à jour à l'Association des ancien(ne)s des CMR.

Si vous avez besoin d'aide pour voter avant l'assemblée, veuillez nous appeler au 1-844-216-6765, poste 4, ou nous écrire à rmcaa2026agmro@gmail.com.

INTÉRÊTS DE CERTAINES PERSONNES EU ÉGARD AUX QUESTIONS À SOUMETTRE

En date des présentes, à l'exception de ce qui y est divulgué, à la connaissance des administrateurs et dirigeants, les administrateurs et dirigeants de l'Association des ancien(ne)s des CMR, les candidats aux postes d'administrateurs du conseil, ou leurs associés n'ont aucun intérêt important, direct ou indirect, eu égard aux questions à soumettre lors de l'assemblée, à l'exception de l'élection des administrateurs.

L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Contexte

Le règlement administratif de l'Association des ancien(ne)s des CMR prévoit un « conseil d'administration renouvelable par tranches », dont le tiers (1/3) des administrateurs est élu pour trois ans, le tiers (1/3) pour deux ans et le tiers (1/3) pour un an. Les administrateurs nouvellement élus le seront pour une durée de trois (3) ans par la suite, sauf tenue d'élections pour la période restant à courir jusqu'au terme d'un mandat.

Dix-neuf (19) administrateurs siègent actuellement au conseil. Un (1) administrateur dont le mandat arrive à terme brigue un nouveau mandat. Trois (3) administrateurs quitteront le conseil et quatre (4) autres personnes sont également candidates au poste d'administrateur. Compte tenu des trois (3) départs et des nominations proposées, le conseil devrait compter vingt (20) administrateurs.

Élection des administrateurs

Dans le cadre de l'assemblée, il sera demandé aux membres votants d'élire les cinq (5) candidats suivants au poste d'administrateur, dont quatre [4] pour un premier mandat et un [1] briguant un nouveau mandat, pour une durée indiquée en regard de leur nom dans le tableau ci-dessous.

Le tableau suivant indique le nom de chaque candidat à l'élection au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR, l'année d'obtention de son diplôme d'un Collège militaire du Canada, le cas échéant, et la durée proposée du mandat d'administrateur :

NOM	ANNÉE D'OBTENTION DE DIPLÔME D'UN COLLÈGE MILITAIRE DU CANADA (LE CAS ÉCHÉANT)	MANDAT
Geoff Abthorpe	1993	3 ans
Benjamin Boehm	1992	3 ans
Soo Choi	2010	3 ans
Greg Lamarre	1992	3 ans
Bryn Weadon	1979	3 ans

Une notice biographique consacrée à chaque candidat ou candidate au poste d'administrateur figure ci-dessous :

Geoff Abthorpe, MSM, M.Sc., est né à Thunder Bay, où il réside toujours. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce obtenu au Collège militaire royal (promotion de 1993) et d'une maîtrise en arts et sciences de la guerre de l'Université du Balouchistan. Il est diplômé du Programme de sécurité nationale. Il a commandé les trois bataillons du Royal Canadian Regiment, le Lake Superior Scottish Regiment et le 38e groupe-brigade canadien. C'est son travail auprès de la communauté autochtone qui le rend le plus fier.

Benjamin Boehm, ing., est diplômé du Collège militaire royal (CMR) en 1992. Il a été officier du génie aérospatial avant de se joindre à Bombardier, où il a commencé en ingénierie avant d'accéder au poste de directeur des programmes d'aéronefs commerciaux et de président de Bombardier Aérospatiale Chine. Il a obtenu un MBA de la Schulich School of Business. Il possède 34 ans d'expérience dans les secteurs de l'aviation civile et de la défense en tant que responsable des opérations au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Il occupe actuellement le poste de chef de l'exploitation à Chartright Air Group, à Toronto, et est propriétaire de la ferme équestre Viewpoint, à Sainte-Justine-de-Newton, au Québec. Il a siégé au sein de conseils d'administration : Guelph Junction Railway, associations d'équitation thérapeutique en Ontario et Wright Electric (Malta, New York).

Soo Choi, CMR 2010, génie civil, occupe le poste de directrice adjointe à Nature United, un organisme canadien de conservation qui élabore des solutions au service de la nature et des gens, où elle supervise la stratégie, la gouvernance et les activités. Auparavant, elle a servi pendant 14 ans au sein du Corps du génie royal canadien avant de se joindre à Amazon pour diriger les activités liées à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique. Elle a grandi à Toronto, a servi à Edmonton et partage désormais son temps entre Toronto et Victoria.

Greg Lamarre, B.Ing., M.Ing., MBA, ing., est un diplômé de la promotion de 1992 du CMR qui, après une carrière de 14 ans en tant qu'officier du programme MARE (MS), s'est joint à la Commission canadienne de sûreté nucléaire à Ottawa en 2002. Au cours d'une carrière de 22 ans en tant qu'ingénieur nucléaire et cadre au sein du gouvernement, il a occupé des postes à responsabilités croissantes avant de prendre sa retraite en 2024 en tant que directeur général. Il a également occupé des postes de haut niveau à l'Agence pour l'énergie nucléaire à Paris de 2010 à 2013 et de 2021 à 2024. Il est actuellement consultant en sûreté nucléaire et réside à Bath, en Ontario.

Bryn Weadon, FCPA, a obtenu son diplôme du Collège militaire royal de Saint-Jean en 1979 et a servi pendant 35 ans comme officier de la logistique de la Marine, avant de prendre sa retraite en 2009. Au cours de sa carrière militaire, il a acquis une vaste expérience dans les domaines des finances, de la comptabilité, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des ressources humaines et de la planification stratégique. Bryn participe activement à la gouvernance de l'Association des ancien(ne)s des CMR depuis 2004, tant au sein du Club du CMR que de la Fondation du CMR. Il occupe actuellement le poste de président de l'Association des ancien(ne)s des CMR, après avoir occupé ceux de trésorier et de vice-président.

Approbation requise pour l'élection des administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR

La résolution ordinaire (la « **résolution relative à la nomination des administrateurs** ») visant la nomination des candidats au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR doit être approuvée par la majorité des membres votants exprimant leur voix au moyen d'un bulletin électronique. Le texte de la résolution ordinaire des membres votants visant à nommer les candidats mentionnés ci-dessus au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR est énoncé ci-dessous :

« IL EST RÉSOLU, à titre de résolution ordinaire des membres votants, que :

1. Les cinq (5) candidats au poste d'administrateur du conseil dont le nom figure dans le tableau présenté à la page 3 de la présente circulaire sont nommés au poste d'administrateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour la durée indiquée vis-à-vis de leur nom dans ledit tableau;
2. Tout administrateur ou dirigeant de l'Association des ancien(ne)s des CMR reçoit par les présentes l'autorisation et l'instruction, pour le compte et au nom de l'Association, de signer ou de faire signer et de remettre ou de faire remettre, tous les documents et instruments, et d'accomplir ou de faire accomplir tous les actes et formalités nécessaires, que ledit administrateur ou dirigeant juge nécessaire ou souhaitable pour donner pleinement effet à la résolution ci-dessus et aux questions autorisées par celle-ci, cette décision devant être attestée de façon irréfutable par la signature ou la remise d'un tel document ou l'accomplissement desdits actes ou formalités. »

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que le rapport annuel du vérificateur, seront présentés lors de l'assemblée (les « **états financiers annuels** »). Une copie des états financiers annuels peut être obtenue sur le site Web de l'Association des ancien(ne)s des CMR à [États financiers et procès-verbaux – Association des ancien\(ne\)s des CMR](#)

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR

Dans le cadre de l'assemblée, il sera également demandé aux membres votants de nommer **Vaive and Associates** à titre de vérificateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour un mandat prenant fin lors de la prochaine assemblée annuelle des membres votants de l'Association, et d'autoriser le conseil à déterminer sa rémunération.

La résolution ordinaire doit être approuvée par la majorité des membres votants exprimant leur voix au moyen d'un bulletin électronique dans le cadre de l'assemblée. Le texte de la résolution ordinaire des membres votants est énoncé ci-dessous (la « **résolution relative à la reconduction du vérificateur** ») :

« IL EST RÉSOLU, à titre de résolution ordinaire des membres votants, que Vaive and Associates soit nommé à titre de vérificateur de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour un mandat prenant fin lors de la prochaine assemblée annuelle des membres votants de l'Association, et que le conseil soit autorisé à déterminer sa rémunération. »

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chacun des administrateurs de l'Association des ancien(ne)s des CMR recommande que les membres votants votent :

- « **POUR** » la résolution relative à la nomination des administrateurs (voir le texte de cette résolution à la page 3 de la présente circulaire);
- « **POUR** » la résolution relative à la sélection du vérificateur (voir le texte de cette résolution immédiatement ci-dessus).

INTÉRÊT DE PERSONNES INFORMÉES LIÉ À DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sauf indication contraire dans la présente circulaire, aucune personne informée de l'Association des ancien(ne)s des CMR, ni aucun candidat à un poste d'administrateur de l'Association, ni aucune personne associée à ces derniers, ne possède un intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération réalisée par l'Association au cours du dernier exercice ou dans une opération proposée qui a eu ou aurait une incidence importante sur celle-ci.

ASSURANCE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

L'Association des ancien(ne)s des CMR détient une police d'assurance des administrateurs et des dirigeants, dont le dernier renouvellement date du 12 décembre 2025. Le montant de la prime annuelle versée par l'Association des ancien(ne)s des CMR s'élevait alors à 6 799 \$; aucun montant n'était exigible des administrateurs ou des dirigeants au titre de cette assurance.

La police d'assurance est assortie d'une couverture maximale de cinq (5) millions de dollars, que ce soit par demande de règlement ou en tout. Une couverture supplémentaire est également fournie à titre d'indemnisation personnelle, sous réserve d'une limite distincte fixée à un (1) million de dollars, par demande de règlement ou en tout. Toutes les réclamations sont libres de franchise.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les membres votants qui ont besoin d'un complément d'information pour savoir comment voter par voie électronique dans le cadre de l'assemblée, ou qui ont des questions concernant les sujets abordés dans la présente circulaire, peuvent nous appeler au 1-844-216-6765, poste 4, ou nous écrire à rmcaa2026agmro@gmail.com. Un complément d'information sur l'Association des ancien(ne)s des CMR est accessible à rmcalumni.ca.

APPROBATION

Le contenu et l'envoi de la présente circulaire ont été approuvés par le conseil d'administration. La présente circulaire a été publiée sur le site Web de l'Association des ancien(ne)s des CMR et dans eVeritas, ainsi que transmise aux membres votants par courriel.

FAIT à Kingston, en Ontario, le 25 septembre 2026.



Bryn Weadon H12141

*Président, Association des ancien(ne)s
des CMR*